

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 16

Administration d'accueil : Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire Corps : Corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance Grade : Surveillant pénitentiaire	Catégorie : C Indice sommital du corps : IM 550 Indice maximum de recrutement : IM 470
--	---

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

- Connaissance pratique des conduites à tenir face à des situations de conflit ;
- Droit pénal, droit pénitentiaire et d'exécution des peines ;
- Droits, devoirs et règle d'emploi du surveillant pénitentiaire ;
- Règles d'hygiène et de sécurité.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

- Savoir mettre en œuvre les techniques de contrôle, de sécurité, de protection et d'intervention ;
- Savoir se positionner avec discernement à l'égard de la population pénale en faisant preuve d'écoute, de vigilance et d'autorité ;
- Savoir observer, analyser et interpréter le comportement individuel ou en groupe de la population pénale sous main de justice ;
- Savoir se maîtriser, analyser et dialoguer et anticiper les situations conflictuelles ;
- Savoir travailler en équipe.

Formation et stages :

- Date : Septembre 2020.
- Durée : 6 mois. La formation initiale des élèves surveillants se compose de périodes à l'ENAP où sont délivrés des enseignements pédagogiques et de deux périodes de stages en établissements pénitentiaires (un stage de 5 semaines et un stage de mise en situation de 4 semaines).
- Lieu : École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP Agen) et établissements pénitentiaires pour les stages.

Affectation :

Au cours de leur scolarité, les élèves surveillants sont soumis à un contrôle continu ainsi qu'à des évaluations lors de leurs stages, ce contrôle continu et ces évaluations aboutissent à l'obtention d'une note. Les élèves ayant satisfait à la scolarité sont nommés stagiaires.

- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.
- Durée moyenne d'affectation souhaitée : 2 ans minimum.

Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.

Dates de :

- **Mise à disposition :** septembre-octobre 2020
- **Détachement :** 14 mois à compter de novembre 2020

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Prise en charge des personnes placées sous main de justice, en assurer la garde et favoriser les actions de réinsertion :

- Observation, surveillance et contact avec la population pénale ;
- Prise en charge des déplacements et des activités liées à la vie générale des personnes détenues ;
- Anticipation des troubles individuels et collectifs et réaction aux situations conflictuelles, aussi bien individuelles que collectives ;
- Exécution des activités liées à la sécurité de la détention et de son environnement (maintien de l'ordre, surveillance armée...).

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Major pénitentiaire (4 ^{ème} grade)	1/5 et un échelon exceptionnel		482/550	<u>Indice sommital corps : IM 550</u> <u>Indice Maximum de recrutement : IM 470</u> Accès aux grades par concours interne ou examen professionnel ou tableau d'avancement
Premier surveillant (3 ^{ème} grade)	1/6		423/515	
Surveillant brigadier (2 ^{ème} grade)	1/6		375/480	
Surveillant et Surveillant principal (1 ^{er} grade)	Echelon élève 6 mois Echelon stagiaire 1 an puis Echelon de 1 à 12		313/470	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.justice.gouv.fr